N° 23 12 05

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA et ROBERT.

Date de convocation

7 décembre 2023

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE, Madame MANENT, Monsieur JOUBERT, Monsieur BELLIOT et Madame FRAUX.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Date du Conseil Municipal

13 DECEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----23

Votants -----28

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

5/ EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL ET DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La présente décision modificative est la troisième modification apportée au budget primitif 2023 du budget principal et la deuxième du budget annexe Quai des Arts.

L'objectif de cette étape budgétaire est de prendre en compte les réalisations connues aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
19 DEC. 2023
Publié le :
19 DEC. 2023
Certifié exact
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	2 905,06	chap.70	Produits de services, du domaine	133 200,00
chap. 012	Charges de personnel	50 000,00	chap.73	Impôts et taxes	-332 586,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	28 600,00	chap.731	Fiscalités locales	549 595,85
chap. 66	Charges financières	0,00	chap. 74	Dotations et participations	100 000,00
chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	97 471,82
chap. 68	Dotations aux provisions	2 000,00	chap. 76	Produits financiers	178 164,00
chap. 014	Atténuations de produits	-107 037,00	chap. 013	Atténuation de charges	-20 000,00
	Total Dépenses réelles	**-13 531,94**		**Total Recettes réelles**	**705 845,67**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	0,00	chap. 042	Transferts entre sections	10 000,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement	729 377,61			
	Total Dépenses d'ordre	**729 377,61**		**Total Recettes d'ordre**	**10 000,00**
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	715 845,67		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	715 845,67
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	0,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	217 890,99
chap. 204	Subventions d'équipement versées	329 787,33	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	-1 216 943,90
chap. 21	Immobilisations corporelles	-1 125 070,39	chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
chap. 27	Autres immobilisations financières	0,00	chap. 27	Autres immobilisations financières	0,00
chap. 23	Immobilisations en cours	515 607,76	chap. 23	Immobilisations en cours	0,00
chap. 26	Participations, créances rattachées à des participations				
chap. 45	Opérations sous mandat	64 751,64	chap. 45	Opérations sous mandat	64 751,64
chap. 020	Dépenses imprévues	0,00	chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	chap. 001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	Total Dépenses réelles	**-214 923,66**		**Total Recettes réelles**	**-934 301,27**
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
chap. 041	Transferts à l' intérieur de la section	72 520,00	chap. 041	Transferts à l' intérieur de la section	72 520,00
	Total Dépenses d'ordre	**72 520**		**Total Recettes d'ordre**	**72 520**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections	10 000,00	chap. 040	Transferts entre sections	0,00
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	729 377,61
	Total Dépenses d'ordre	**10 000,00**		**Total Recettes d'ordre**	**729 377,61**
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-132 403,66		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-132 403,66

En section de fonctionnement :
La section s'équilibre à 715 845,67 €.

Pour les recettes de fonctionnement, la présente décision modificative intègre des transferts de crédits entre chapitre et des ajustements récurrents de fin d'année qui sont fonction des réalisations comme :

- Les produits de services et ventes diverses (+48 K€) notamment les redevances des services périscolaires et d'enseignement.
- Les droits de voirie pour (+40 K€).
- Le reversement sur les paris hippiques (+13 K€).
- Les rôles supplémentaires et complémentaires (+19 K€).
- Les taxes sur la consommation finale d'électricité (+110 K€).
- Le produit du casino (+50 K€) estimé à 1 580 K€ sur 2023 pour une inscription budgétaire de 1 530 K€.
- La taxe de séjour (+ 70 K€) estimée à 700 K€ pour 630 K€ inscrits au BP 2023.
- La participation de la CAF (+100 K€).
- Atténuation de charges (– 20 K€) ajusté selon le remboursement des indemnités journalières reçu.
- La soulte de la dissolution du SIVU Aérodrome (+ 96 K€).
- Les intérêts de placement des comptes à terme (+178 K€).
- L'ajustement des crédits pour l'amortissement des subventions d'investissement (+10K€).

Pour les dépenses de fonctionnement, les transferts de crédits et ajustements portent sur :

- Les charges à caractère général (+7 K€).
- Des compléments de crédits pour la masse salariale (+50 K€) à la suite de décisions intervenues après le vote du budget primitif 2023 (revalorisation du SMIC, du point d'indice, tickets restaurant).
- Sur les autres charges de gestion courante (+25 K€) dont (11K€) pour les accès aux logiciels informatique et (+14 K€) pour les charges et indemnités de fonction.
- Les charges exceptionnelles (+10 K€) correspondant à l'enregistrement comptable des annulations de titres des années antérieures.
- L'ajustement pour la dotation aux provisions des créances douteuses (+ 2 K€).
- Les atténuations de produits (-107 K€) dont (- 166 K€) sur le prélèvement SRU, notification 284 K€ pour une inscription budgétaire de 450 k€, (+ 9K€) suite à la notification du FPIC à hauteur de 451 K€ pour 442 K€ au BP et (+ 50 K€) pour celle de la Société Des Courses et Territoire Energie 44.

Ces modifications de fonctionnement entraînent un ajustement de l'autofinancement (le virement à la section d'investissement) de + 729 K€.

La section d'investissement :

La section s'équilibre à -132 403,66 €.

La recettes d'investissement sont notamment actualisées avec :

- Le produit de la taxe d'aménagement : + 60 K€.
- Le FCTVA : + 158 K€.
- Les subventions pour les travaux Front de Mer dont l'encaissement devrait intervenir sur 2024 au lieu de 2023 - 1 456 K€.
- Les amendes de police : + 209 K€ compte tenu de la notification.
- L'ajustement des subventions suite aux notifications +30 K€.
- La prise en compte de l'ajustement de l'autofinancement : + 729 K€.

Les dépenses d'investissement sont ajustées avec :

- Les participations (+ 105 K€) dont 3 k€ pour les branchements eaux usées auprès de la CARENE, 102 K€ pour les travaux électrification auprès de TE 44 et 225 K€ de crédits transférés du compte 2112 pour la participation au CISN.
- Acquisition de terrains (+ 17 K€).
- Une diminution des crédits de paiements pour le Front de Mer (-1 500 K€) et (-140 K€) pour les désordres de l'hippodrome.
- Un transfert de crédit du compte 238 avance vers le compte 2151 pour le Front de Mer à hauteur de 509 K€ et 51 K€ pour Cœur de Ville.
- L'ajustement des crédits pour l'acquisition des véhicules (+ 22 K€) correspondant aux écritures comptables des reprises véhicules et bonus écologiques.
- Une inscription d'immobilisation en-cours pour équilibre de la section (+ 1 216 K€).
- L'ajustement des crédits pour l'amortissement des subventions d'investissement (+10K€).

Et l'inscription de crédits en dépense et recette pour :

- Les opérations sous mandat relatives à l'avenant de co-maîtrise d'ouvrage avec la CARENE des travaux eaux usées du Front Mer (+ 65 K€).
- Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section (+73 K€) concernant l'enregistrement comptable des acquisitions de terrain à titre gratuit et les transferts de frais d'études sur les comptes d'immobilisations corporelles.

Le budget annexe « Quai des Arts » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 65	Autres charges de gestion courante	-4 000,00			
	Total Dépenses réelles	**-4 000,00**		**Total Recettes réelles**	**0,00**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	4 000,00	chap. 042	Transfert entre sections	0,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement				
	Total Dépenses d'ordre	**4 000,00**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION	0,00		TOTAL SECTION	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap 20	Immobilisations incorporelles	334,00			
chap. 21	Immobilisations corporelles	10 355,00			
chap. 23	Immobilisations en cours	-6 689,00			
	Total Dépenses réelles	**4 000,00**		**Total Recettes réelles**	**0,00**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections	0,00	chap. 040	Transfert entre sections	4 000,00
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**4 000,00**
	TOTAL SECTION	4 000,00		TOTAL SECTION	4 000,00

En section de fonctionnement :

- Transfert de 4 000 € du chapitre 65 vers le chapitre 042 pour ajustement des dotations d'amortissement des immobilisations acquises sur 2023.

En section d'investissement :

La section s'équilibre à 4 000 € :

Par l'inscription, en recette d'investissement de 4 000 € au chapitre 040 pour ajuster les dotations d'amortissement des immobilisations et en dépenses d'investissement, des crédits suivants :

- Chapitre 20 acquisition de licence + 334 €.
- Chapitre 21 acquisition de matériel informatique + 10 355 €.
- Chapitre 23 immobilisations en-cours - 6 689 € pour ajustement de la section d'investissement.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
⇨ Vu la délibération n°22.12.11 du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023,
⇨ Vu la délibération n°23.06.03 du Conseil Municipal du 9 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,
⇨ Vu la délibération n°23.06.18A du Conseil Municipal du 28 juin 2023 approuvant la décision modificative n°2 de 2023,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

N° 23 12 05

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°3 pour le budget principal et la décision modificative n°2 pour le budget annexe Quai des Arts de l'exercice 2023, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres,

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 715 845,67 € : approbation par 25 votes pour et 3 contre (Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à – 132 403,66. € : approbation par 25 votes pour et 3 contre (Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 000 € : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Dominique LE PAPE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES	Pour	Contre	Abstention
BUDGET PRINCIPAL			/
Section fonctionnement	25	3	/
Section investissement	25	3	/
BUDGET QUAI DES ARTS			
Section fonctionnement	28	/	/
Section investissement	28	/	/

Date de convocation : 07/12/2023

Présenté par Le maire,
A Pornichet, le 13/12/2023
Le maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Pornichet, le 13/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante,

ALLANIC Jean-Paul	
BEAUREPAIRE Christian	Excusé
BELLIOT Robert	Excusé
BOUYER Josiane	
CAUCHY Stéphane	
CAZIN Fabien	
CHUPIN Michelle	
DAGUIZE Christophe	
DESSAUVAGES Nicole	
DIVOUX Marilyn	
DONNE Antoine	
DOUCHIN Alexandre	a donné pouvoir à Mme Loillieux
DUPONT-BELOEIL Patrick	a donné pouvoir à Mme Jardin
FRAUX Valérie	Excusée
GARRIDO Hélène	
GILLET Dominique	a donné pouvoir à M. Allanic
GUGLIELMI Anthony	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GUINCHE Laëtitia	
JARDIN Isabelle	
JOUBERT Yannick	Excusé
LE FLEM Isabelle	a donné pouvoir à Mme Martin
LE PAPE Dominique	
LOILLIEUX Arlette	
MANENT Aline-Florence	Excusée
MARTIN Frédérique	
MORVAN Frédéric	
NICOSIA Michael	
PELLETEUR Jean-Claude	
PRUKOP Christine	
RAHER Rémi	
ROBERT Josiane	
SIGUIER Romain	
TESSON Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A Pornichet, le

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_23_12_05**
Objet :	**5.Exercice 2023 – Décision modificative n°3 du budget principal et décision modificative n°2 du budget annexe Quai des Arts – Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.3 - décisions modificatives (DM) et délibérations ayant une DM en annexe
Identifiant unique :	044-214401325-20231213-DELIB_23_12_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20231213-DELIB_23_12_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5_DM3 Ville_DM2 QDA.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	332.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5. Page de signature DM.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	148.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	

10h31min06s

Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	19 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 10h31min53s	Reçu par le MI le 2023-12-19